

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 3 juillet 2018

CP2018_07_17
id. 4032

L'an deux mille dix huit, le trois juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme CABOS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC
ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES DES ARTS DU CIRQUE ET
DE LA RUE À LA BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA
GARONNE AU TITRE DE LA SAISON TOURISTIQUE 2018**

Dans le cadre de l'animation estivale 2018 de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne, des semaines thématiques ont été envisagées :

- Semaine Arts du Cirque ;
- Semaine Art et Nature ;
- Semaine Eau et Nature.

Du 23 au 29 juillet 2018, aura lieu la semaine « Arts du Cirque » durant laquelle des activités pluridisciplinaires dans les domaines des arts du cirque et de la rue seront proposées quotidiennement aux usagers de la Base.

Afin d'assurer l'animation de ces activités, la base de loisirs a souhaité faire appel à un prestataire extérieur et signer avec lui une convention de mise à disposition temporaire d'un bien immobilier dépendant du domaine public départemental pour la durée de sa prestation, conformément aux articles L2122-1 et L2125-1 du code général de propriété des personnes publiques.

A cette fin, l'avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 04 avril 2018 et publié sur le site de dématérialisation des marchés publics du Conseil départemental pour une remise des offres le 30 avril 2018 à 11h30.

Une seule offre a été reçue, celle de l'association « Art à bord » représentée par Madame Agathe LE GUEVEL de Castelsarrasin qui a été jugée conforme au fond et pertinente au regard des critères de sélection établis :

- références dans l'activité ;
- programmation proposées ;
- tarifs de la séance (4 euros).

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public départemental à conclure avec l'association « Art à Bord » représentée par Madame LE GUEVEL, selon les dispositions figurant en annexe ;

- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte considéré, au nom et pour le compte du Département, pour la durée de l'occupation (du 23 au 29 juillet inclus), non renouvelable.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC